

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D162025

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0

Date de la convocation :
14/02/2025

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 14 février 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjointes,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN
Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE
Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET
Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD
Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura –
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. NILLON Christophe a donné pouvoir à
Mme PACCAUD Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à
M. ALBENQUE Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Illuminations

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'achat d'un décor de Noël en forme de demi arche pour remplacer la décoration du pôle culturel détruite pour un montant de 1 734.28 € HT soit 2 081.14 € TTC auprès de la société BLACHERIE Illuminations.

Démolition – Maison – 45, rue de la Prairie

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la démolition de la maison située au 45, rue de la prairie dont la commune a récemment fait l'acquisition pour un montant de 13 060.11 € HT soit 15 672.13 € TTC auprès de l'entreprise CORTAMBERT TP.

Fournitures d'Arbres

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé des devis l'achat d'arbres pour un montant de 2 116.19 € HT soit 2 342.81 € TTC et de 5 prunus pour un montant de 850.00 € HT soit 935.00 € TTC auprès des pépinières SOUPE.

Centrale d'air – Pôle culturel de la Paix

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour le remplacement du moteur de ventilation de la centrale d'air double flux au Pôle culturel de la Paix pour un montant de 2 481.15 € HT soit 2 977.38 € TTC auprès de la société Clim Assistance Service.

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20250221-D162025-DE
Date de télétransmission : 03/03/2025
Date de réception préfecture : 03/03/2025

Couverture partielle – Pôle culturel de la Paix

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour une couverture partielle du Pôle culturel de la Paix pour un montant de 7 500.00 € HT soit 9 000.00 € TTC auprès de l'entreprise RENAUD.

Enfouissement – Rue du Chemin Vieux

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis d'un montant prévisionnel à la charge de la commune pour l'éclairage public de la Rue du Chemin Vieux, d'un montant de 97 026.23 € auprès du Syndicat Intercommunal d'énergie et de l'e-communication de l'Ain.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 24 février 2025

Le Maire de REPLONGES,
Bertrand VERNOUX

